

Convivialité

Gratuité

LIVRET DES BENEVOLES

Confidentialité

Respect

Ecoute

UN ENGAGEMENT BENEVOLE....

Bénévole: adjectif et nom emprunté au latin *benevolus* « bienveillant, dévoué », littéralement « qui veut du bien », de *bene* (bien) et *volo* (vouloir). Le ROBERT précise que l'adjectif après avoir été évincé de l'usage courant par bienveillant a été réinterprété à la fin du XIX^{ème} siècle en « qui fait preuve de bon vouloir et appliqué à une chose faite de manière désintéressée, sans rémunération, d'où un, une **bénévole** ». Le mot **Bénévolat** lui, n'est apparu que dans les années cinquante "se limitant à l'usage administratif didactique".

A Initiative Vendée Terres et Littoral, **plus de 450 bénévoles**, apportent leurs compétences, leur expérience, leur écoute et leur soutien à plus de 200 entrepreneurs du Territoire. Ils s'impliquent de façon désintéressée à travers le parrainage, la participation aux ateliers, aux comités d'agrément, aux commissions de travail et aux différentes instances statutaires au niveau local, régional ou au niveau national d'Initiative France".

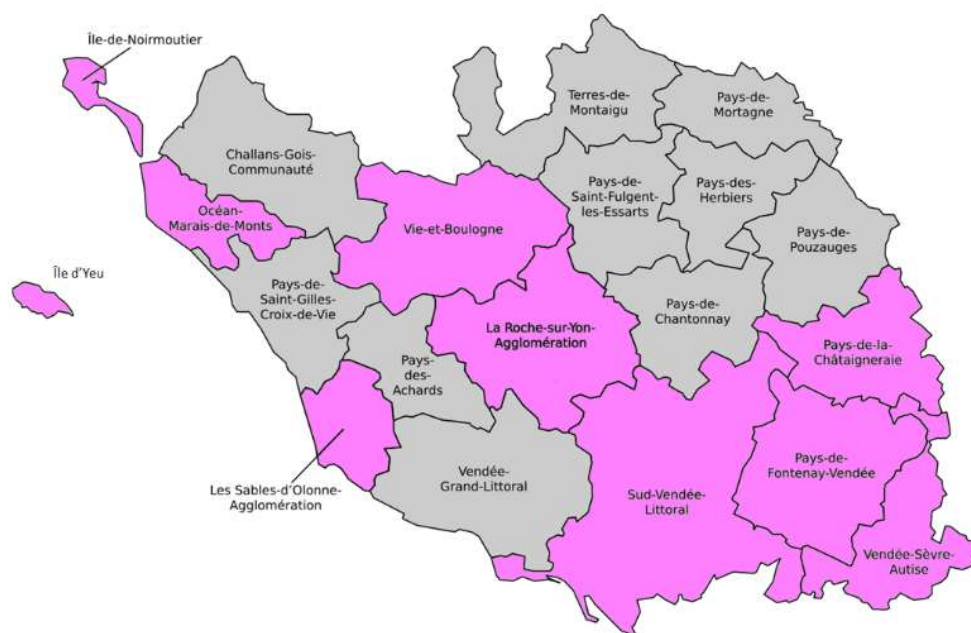
Deux mots résument leur action: **bienveillance et efficience**. Bienveillance envers les porteurs de projet qui découvrent le métier difficile mais enthousiasmant de chef d'entreprise avec tous ses aléas, doutes et incertitudes. Efficience parce que l'objectif est de faire réussir l'entrepreneur et son projet et que l'accompagnement des bénévoles de l'association est un facteur clé dans la réussite d'un projet d'entreprise. Toutes les études le montrent, les entreprises accompagnées ont une pérennité très supérieure à celles qui ne le sont pas.

Ces résultats, c'est aux bénévoles qu'on les doit (et aux chefs d'entreprises bien entendu). Grâce à eux, bien des chefs d'entreprises ont pu mieux avancer et plus vite, beaucoup ont pu trouver un partenaire de confiance, parfois un confident, toujours un interlocuteur compétent, attentif et...bénévole.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés

Vous venez de rejoindre la grande famille des bénévoles d'Initiative Vendée Terres et Littoral. Efficacité et convivialité se conjuguent en toute circonstance!

INITIATIVE VENDEE TERRES ET LITTORAL



....NOS ENGAGEMENTS

LA PROMESSE INITIATIVE France :

un engagement porté par INITIATIVE VENDEE TERRES ET LITTORAL

1 Un accueil Professionnel pour tous les Entrepreneurs.

- Un service gratuit, de proximité offert à tous les entrepreneurs quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils aient ou non un apport personnel
- La capacité d'écouter l'entrepreneur, quel que soit le stade d'avancement de son projet, son type de projet et ses besoins
- L'explication du rôle de la plateforme, des services qu'elle propose et une mise en relation avec d'autres partenaires

2 Un accompagnement dans la finalisation du business plan

- Une analyse financière approfondie pour ré-examiner, structurer et valider le business plan
- Une préparation et un appui de l'entrepreneur pour la recherche de financement en complément du prêt d'honneur et pour la valorisation de son projet auprès des financeurs

3 Un comité d'Agrément pluridisciplinaire et bienveillant pour conseiller et décider du prêt d'honneur

- Une écoute personnelle de tous les entrepreneurs par le comité d'agrément qui apporte expertise et conseils
- Une analyse objective pour valider l'adéquation personne/projet/territoire de décider de l'octroi du prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, d'un montant adapté au projet
- Une gestion des délais d'instruction maîtrisée et un décaissement rapide du prêt.

4 Un suivi du projet pour favoriser la pérennité et la croissance de l'entreprise

- Un suivi fait par la plateforme ou en lien avec des partenaires pendant la durée du prêt d'honneur, adapté à chacun et fondé sur le lien personnel

5 Un accompagnement avec des bénévoles experts en entrepreneuriat

- Un parrainage pour tous les entrepreneurs qui le demandent
- Une mise en réseau intégrant l'entrepreneur dans le tissu économique local et régional

L'objectif de l'Association

Être au service des entrepreneurs pour les accompagner dans la réussite de leur projet entrepreneurial, en partenariat avec les acteurs du territoire, à travers son offre de service : le financement et l'accompagnement et en mettant en œuvre la Promesse Initiative France.

La structure associative

Initiative Vendée Terres et Littoral est membre d'Initiative France

Un **Conseil d'Administration** dont les membres sont élus lors de l'Assemblée Générale et en conformité avec les statuts de l'Association.

Un Bureau :

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un **Bureau**, conformément aux statuts de l'Association, dont les attributions sont :

- La gestion courante de l'Association,
- La mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration.

Le Bureau rend compte de ses actions au Conseil d'Administration.

....NOTRE ORGANISATION

Une équipe au service des créateurs :

- 9 permanent.es (Salarié.es et mise à disposition), un.e chargé.e de mission attaché.e à chacun des 10 territoires
- 200 adhérents
- 450 bénévoles

Des Comités d'Agrément :

Le Comité d'agrément est une instance souveraine dans ses décisions.

Pour cela, le Conseil d'Administration lui donne délégation pour engager les fonds de prêt de l'Association ou de tout autre dispositif dont elle a la responsabilité de décision.

Le détail de la composition et de l'organisation du/des comités est précisé dans un règlement intérieur.

Les membres du Comité d'agrément doivent être adhérents de l'Association ou issus d'un organisme adhérent à l'Association. Le paiement de la cotisation à l'Association est obligatoire.

Un trio de bénévoles au service des Entrepreneur.es Initiative sur chaque territoire

Ce trio est soutenu par l'équipe des permanents sur chacune de ses missions et est en lien avec le.a chargé.e de mission pour la réalisation.

Au moins un membre du trio est élu au Conseil d'Administration de la plateforme.

Délégué Territorial : il représente le Président auprès du territoire

- Il est l'interlocuteur privilégié de l'intercommunalité.
- Il apporte un soutien aux actions du **référént parrainage et du Président du Comité**

Référént parrainage et bénévoles : il est en charge de l'affectation et du suivi des parrainages

- En lien avec le Président de Comité et à l'issu des comités, il recherche et propose les parrains les plus adaptés aux recommandations du comité.
- Il intervient en soutien des parrains dans la mise en pratique de leur accompagnement et fait remonter au trio les faits importants des parrainages (soucis, succès)
- Il coordonne, définit et suit la mise en œuvre les besoins en formation des parrains
- Il assure le parcours d'intégration des bénévoles
- Il anime le réseau de parrainage (rencontre, soutien...)
- Il apporte un soutien aux actions du **délégué territorial et du Président du Comité**

Président de Comité d'Agrément : il est responsable de l'éthique et de la bienveillance et du bon déroulement du comité.

- Il anime le comité
- Il est responsable de l'équité de traitement des Entrepreneur.es Initiative
- Il coordonne l'accompagnement en amont par un bénévole sur les dossiers le nécessitant
- Il apporte un soutien aux actions du **délégué territorial et du référént parrains et bénévoles**

NOTRE RÔLE

Permettre aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises et les jeunes entreprises en croissance de renforcer leurs fonds propres grâce à un prêt d'honneur à la personne, sans intérêt, ni garantie et accéder ainsi à un financement bancaire complémentaire.

L'accueil des Porteurs de Projets

L'accueil :

Chaque porteur de projet est reçu en proximité par un.e chargé.e de mission attaché.e au territoire. Un accompagnateur bénévole en amont peut apporter un soutien complémentaire pour l'examen du dossier.

Les comités d'agrément

Avant d'accorder ce prêt d'honneur nécessaire au plan de financement, nos Comités d'Agrément reçoivent les candidats à la création ou à la reprise ou à la croissance des jeunes entreprises, examinent leurs projets, échangent avec eux et apprécient leur capacité à les mener à bien.

Les Comités sont composés d'experts bénévoles venus d'horizons variés : chefs d'entreprises, anciens bénéficiaires de prêts d'honneur, experts-comptables, banquiers....

L'Accompagnement Post Création

Après la création-reprise : aider le créateur à prendre son envol

En complément du prêt d'honneur, les nouveaux chefs d'entreprises peuvent bénéficier :

Du parrainage : le parrain, chef d'entreprise expérimenté, accompagne le nouvel entrepreneur, l'écoute, l'épaulé et l'aide à acquérir les bons réflexes.

D'un suivi technique : un chargé de mission accompagne les chefs d'entreprise qui souhaitent être soutenus au début de leur activité sur les aspects de gestion, d'organisation....

Un réseau et des animations locales :

Des réunions collectives et des ateliers sont organisés en proximité

NOTRE FONCTIONNEMENT

Notre Valeur Ajoutée : l'accompagnement

Les qualités professionnelles et humaines des bénévoles aux côtés des créateurs d'entreprise leur permettent de réaliser leur projet, de faire face aux inévitables aléas de l'entreprise en création ou en reprise. 93% des entreprises accompagnées par I-VTL sont pérennes après trois ans d'activité

Notre action est portée par plus de 450 bénévoles et partenaires

Initiative Vendée Terres et Littoral, un acteur du développement économique sur 10 territoires en Vendée:

- Les Collectivités territoriales : Région, 7 communautés de communes, 2 agglomérations, 1 Commune
- La chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat
- Les grandes et petites entreprises du territoire
- Les banques,
- Les experts-comptables, etc....

VOTRE ENGAGEMENT

↳ **Vous participez au Comité d'Agrément d'Initiative Vendée Terres et Littoral.**

Vous trouverez ci-dessous les responsabilités qu'implique cet Engagement.

Votre Devoir est :

De conserver par devers vous toutes les informations confidentielles ou sensibles dont vous pourriez avoir connaissance lors de l'examen.

Le Comité d'Agrément statue sur les demandes de prêts d'honneur dans le respect des règles définies dans son règlement intérieur et en fonction des critères d'éligibilité validés par le Conseil d'Administration.

Notamment :

- ✓ L'impossibilité de présenter au Comité d'Agrément un projet dans lequel un membre du comité d'agrément a un intérêt direct.
- ✓ L'impossibilité de présenter au Comité d'Agrément le projet d'un membre du Conseil d'Administration, d'un membre du comité d'agrément ou d'un permanent de la plateforme.
- ✓ L'Impossibilité de consentir une aide financière au profit d'un projet de toute personne ayant un lien de parenté direct (ascendant, descendant, conjoint) avec un membre du Comité d'Agrément.
- ✓ L'engagement des membres du Comité d'Agrément à ne pas participer aux décisions du Comité d'Agrément s'ils peuvent avoir un lien indirect (financier, commercial, conseil) avec le porteur de projet

Toute personne ayant un intérêt direct ou indirect avec le créateur s'engage à informer préalablement les membres du Comité d'Agrément des prêts d'honneur.

↳ Votre participation aux comités d'agrément implique une obligation de confidentialité.

DEROULEMENT D'UN COMITE

Invitation au Comité via notre logiciel IP2.0, 10 jours avant la date du Comité d'Agrément

- ✓ Une réponse positive sur votre présence, vous permet d'accéder aux dossiers du Comité avec l'intégralité des pièces jointes.

Accueil simple et bienveillant du porteur de projet

- ✓ Le.a Président.e accueille le porteur de projet et lui expose le déroulement de celui-ci. Il est possible de faire un tour de table rapide de présentation des membres du comité.

Présentation du projet par le porteur (15 minutes + 15 minutes d'échanges)

Echanges avec l'expert-comptable ou le conseil du créateur (5 minutes)

Délibération du Comité.

Les membres du Comité d'Agrément examinent les points forts et les points faibles du projet, les atouts du créateur, les points de vigilances et/ou les facteurs rédhibitoires.

- ✓ Les membres du comité d'agrément sont attentifs aux critères suivants :
 - le produit ou service
 - le marché
 - le prévisionnel,
 - la structure de l'entreprise,
 - l'investissement financier et humain du porteur de projet,
 - les compétences du porteur de projet
 - la capacité à devenir chef d'entreprise.
 - les capacités de remboursement du porteur de projet.
- ✓ Le montant du prêt d'honneur devra prendre en compte l'effet de levier auprès des partenaires bancaires et/ou la capacité de financement du projet.

Information au porteur de projet et restitution de la décision, motivée avec commentaire des points forts et des points de vigilance.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité. Les décisions du Comité sont sans appel

Parrainage : il est proposé un parrainage au nouvel Entrepreneur Initiative .

ACCOMPAGNEMENT & PARRAINAGE

Les Objectifs du Parrainage

Aider le créateur à devenir chef d'entreprise et à réussir son projet

LE PARRAINAGE – S'engager pour écouter, encourager, donner confiance, faire réussir....

- ✓ Le parrainage est une action d'accompagnement qui permet aux créateurs et repreneurs d'entreprises de bénéficier de l'expérience d'un chef d'entreprise en complément du prêt d'honneur Initiative Vendée Terres et Littoral.

Référents Parrains et bénévoles

- ✓ Ce sont des bénévoles expérimentés dans l'accompagnement, ils viennent en appui des nouveaux parrains afin de leur apporter : écoute, formation, et aide sur leur parrainage. Ils sont également chargés de l'accueil des bénévoles et des futurs parrains.
- ✓ Ils proposent des formations et des réunions aux parrains afin de les soutenir dans les actions.
- ✓ Pour aider les parrains dans leur mission, Initiative Vendée Terres et Littoral met à leur disposition des outils et notamment l'accès à la base de données IP2.0.

La Charte de parrainage.

- ✓ C'est le document qui officialise la relation "Parrain" / "créateur" et qui définit la nature de leur relation
- ✓ Le parrain et le créateur/repreneur se rencontrent afin de mieux se connaître et de vérifier leur affinité : un parrainage réussit passe par la bonne adéquation parrain / filleul. C'est une relation bénévole et confidentielle basée sur la confiance réciproque.
- ✓ Une charte de parrainage est signée entre le Président d'Initiative Vendée Terres et Littoral, le parrain et l'Entrepreneur Initiative afin de définir les engagements de chacun.

Parole de parrain : Je suis parrain :

« Etre parrain, c'est apporter son expérience et son réseau à un jeune chef d'entreprise, qui démarre et qui peut parfois manquer de recul vis-à-vis de son entreprise. Le rôle de parrain comporte des engagements forts ».

LA CHARTE DE PARRAINAGE

Engagements et rôle du parrain

« Le parrain accepte de fournir à titre bénévole, désintéressé et gratuit, un soutien au créateur pendant la phase de lancement de son entreprise »

Son rôle consiste notamment à :

- écouter le créateur
- permettre au créateur de prendre du recul
- aider le créateur dans sa prise de décision
- témoigner de ses propres expériences
- mettre le créateur en réseau
- alerter en cas de difficulté majeure

Le rôle du parrain est *d'accompagner le créateur sans se substituer à lui*

Le parrain donne au créateur les avis qu'il estime possible de donner, eu égard à la nature du problème, à son expérience ou à sa compétence. Il peut également proposer des personnes qui, sur une question ou une autre pourraient avoir un avis plus pertinent, en liaison avec les parrains référents et la cellule SOS Parrains.

Les avis donnés par le parrain ne dispensent pas le créateur de consulter des spécialistes et d'y avoir recours, y compris dans les domaines faisant l'objet du concours du Parrain.

Les Engagements du chef d'entreprise :

Concernant la mise en œuvre concrète du parrainage, le **Parrain** et le **Créateur** s'engagent à :

- définir ensemble, lors d'une première rencontre en présence d'un membre de la plateforme, les orientations du parrainage souhaité,
- avoir au moins un contact mensuel (par téléphone, email etc...) et se rencontrer chaque trimestre, notamment pour faire le point à partir des documents de gestion.

Extrait de la charte de parrainage






LES PRÊTS D'HONNEUR

Dispositifs de financement des projets








Initiative Vendée Terres et Littoral dispose de plusieurs dispositifs de prêts d'honneur. Les conditions d'éligibilité de chaque prêt sont détaillées dans le règlement intérieur de l'Association.

Les prêts d'honneur sont des prêts à la personne à 0% d'intérêt, sans prise de garantie. L'activité principale de l'entreprise doit se situer sur le territoire d'Initiative Vendée Terres et littoral.







Le Prêt d'honneur Création/Reprise :

-  Âge de l'entreprise : de 0 à 3 ans
-  Durée du prêt : de 35 à 60 mois. Différé possible jusqu'à 3 mois (peu pratiqué)
-  Montant de 1.500 € à 25.000 €
-  Prêt complémentaire : Obligatoire // BPI et Assurance décès obligatoires.
-  Comité d'agrément : dossier IP2 et présence obligatoire du porteur de projet en Comité d'Agrément

Le prêt Croissance :

-  Âge de l'entreprise : de 2 à 6 ans, ouvert à toutes les entreprises qu'elles aient été accompagnées ou non par une plateforme lors de leur création ou reprise
-  Durée du prêt : de 35 mois à 60 mois. Différé possible jusqu'à 6 mois (peu pratiqué)
-  Montant : de 5.000 € à 25.000 €
-  Prêt bancaire obligatoire avec effet levier de 2
-  Emploi : création de 1 emploi minimum en CDI
-  Obligatoire // BPI et Assurance décès obligatoires.
-  Comité d'agrément : Dossier IP2, Bilan et CR visés par cabinet d'expertise comptable et présence du chef d'entreprise obligatoire.

Le Prêt Vendée 1^{er} Recrutement.

-  Âge de l'entreprise : de 0 à 3 ans
-  Durée du prêt : de 35 mois. Différé possible jusqu'à 3 mois (peu pratiqué)
-  Montant : de 1.500 € à 6.000 €
-  Emploi : un CDI ou contrat d'apprentissage pour un 1^{er} salarié
-  Obligatoire // BPI et Assurance décès obligatoires.
-  Comité d'agrément : note de synthèse d'activité, bilan et CR validation par un cabinet d'expertise comptable dossier IP2 et présence du porteur de projet en fonction des dossiers.

...LES PRÊTS D'HONNEUR

Le Prêt d'honneur Transmission Reprise Pays de la Loire : ce prêt vient en complément du Prêt Reprise de la plateforme.

- Âge de l'entreprise : de 0 à 3 ans
- Durée du prêt : de 35 à 60 mois. Différé possible jusqu'à 3 mois (peu pratiqué)
- Montant dépend du montant du prêt reprise de la plateforme.
- Prêt complémentaire : Obligatoire // BPI et Assurance décès obligatoires.
- Comité d'agrément : dossier IP2 et présence du porteur de projet en Comité d'Agrément

Le prêt Transition :

- Pas de critères d'âge de l'entreprise. Résultat positif N-1.
- En cas d'évènement exceptionnel (hors problème de gestion) pouvant mettre en cause la pérennité de l'entreprise.
- Procédure exceptionnelle et confidentielle
- Montant : maximum 25.000 euros
- Durée de 35 à 48 mois
- Respecter les critères d'éligibilité d'Initiative France
- Le comité technique examine les éléments avant instruction du projet
- Âge de l'entreprise : de 2 à 6

Nos Résultats

En 2020 :

- 225 prêts d'honneur
- 152 entreprises financées
- 463 emplois créés ou maintenus
- 191 parrainages en cours
- 350 bénévoles actifs

Typologie des entreprises accompagnées :

- TPE / PME
- 44% création, 31% reprise, 13% croissance
4% 1^{er} recrutement,
- Activités : Commerce, artisanat, services

Moyens de communication :

- Site internet
- I-VTL Info chaque mois
- Article dans la presse

Moyens d'accompagnement :

- Des Ateliers thématiques et des Animations locales
- Parrainage :
 - Référents
 - Accueil – animation
 - Formation
- Club des Entrepreneur.es Initiative
 - Créer du lien entre les bénéficiaires

INITIATIVE VENDEE TERRES ET LITTORAL

INITIATIVE France : Président Guillaume PEPY, « tête » de réseau , garant de la qualité, chargé du développement des partenariats, de l'image et de la notoriété. Apporte un soutien technique au fonctionnement des plateformes.

INITIATIVE Pays de la Loire : Coordination Régionale qui anime les 12 plateformes de la Région. En charge des relations avec les services économiques de la Région.

INITIATIVE Vendée : regroupe les 3 plateformes de la Vendée : Initiative Vendée Terres et Littoral, Initiative Vendée Bocage(St Fulgent), Initiative Nord et Ouest Vendée(St Gilles Croix de Vie).

Les permanent.es

Directrice : Florence RAYMOND

Chargé.e de Mission : Marie CHAQUIN ; Vanessa LEBRETON

Mise à disposition : Aurélie BARRE, Sandra GUIGNARD, Carmen BONNET, Vincent GIRARD

Chargée Administrative : Magalie BOISSONNOT, Chargée de mission comptable : Catherine RONDEAU

Le Territoire



Nos coordonnées

Siège Social :

Maison de l'Entreprise et du Territoire
16, rue de l'Innovation, 85200 Fontenay le Comte

Siège Administratif

Pépinière d'Entreprise
8, rue René Coty, 85000 La Roche sur Yon
Tel : 02 51 94 59 31

Mail : contact@initiative-vendeeteresetlittoral.fr

Le Conseil d'Administration 2020 / 2021

Les Membres du bureau :

M. Alain COULAIS, Président, M. Alain CHIRON Vice Président Délégué, M. Patrick BRETON Trésorier, M. Daniel ARNOUX Secrétaire

Vice-Présidents : MM. Philippe BRICAULT, Laurent BLANCHET, Hervé SENNETOT, André GUILLET

Membres : M. Sébastien BONNET, M. Didier FAIVRE.

Membres du Conseil d'Administration

Collège entreprises :

MMmes Marie-Agnès MANDIN, Patricia POIROUX

MM Yohane JOURDAIN, Jimmy COURANT, Alain MOUSNIER, Stéphane VIAUD, Aurélien RABETTE

Collège Opérateurs :

Mme Meriem BOUTERA

MM Joël DURAND, Pascal POUZIEUX

Collège Organismes financiers

MM Daniel DOS, Jean-Noël VRIGNAUD, Didier FAIVRE

Collège Qualifiés

MMmes Marguerite-Marie CLAIRE, Jakeline SAVARZEIX

MM Michel GUILLEMENT, Jean AUBINEAU

Collège Collectivités :

M. Christian HENRIET, Vendée Sèvre Autise, M. Ludovic HOCBON, Pays de Fontenay-Vendée,

Mme Brigitte HYBERT, Sud Vendée Littoral, M. Yvon GOURMAUD, Pays de la Châtaigneraie,

Mme Françoise RAYNAUD, La Roche sur Yon Agglomération, M. Alain BLANCHARD, Les Sables d'Olonne Agglomération,

Mme Mireille HERMOUET, Vie et Boulogne, M. Miguel CHARRIER, Océan Marais de Monts,

Mme Martine RACINET, Île de Noirmoutier, M. Emmanuel MAILLARD, Île d'Yeu.